Presentation formation N3

Patrick DELONG – GUC PLONGEE





Objectif Général

Le plongeur autonome niveau III doit posséder les compétences qui lui permettent d'évoluer de manière autonome (cf. normes de sécurité). Les plongeurs majeurs de Niveau III sont, sur décision du Directeur de Plongée, autorisés à plonger en autonomie. En son absence, ils choisissent le lieu, l'organisation et les paramètres de plongée.

Note: l'arrêté du 18 Juin 2010 introduit la notion d'aptitude a plonger dans la zone 40-60 mètres en étant encadré (CE4), ou en étant autonome (CA4). Il n'est pas encore établi clairement comment ces notions influenceront les prérogatives des plongeurs N3. Le GUC plongée complétera néanmoins la formation par une plongée dans l'espace des 40-60m, qui ne sera pas qualifiante pour l'obtention du N3, mais qui permettra au plongeur de mieux se connaitre dans cet espace d'évolution.



Généralités

ORGANISATION GENERALE

Les sessions du brevet de plongeur niveau III sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, en formation continue ou sous la forme d'un examen ponctuel.

L'acquisition de chacune des compétences 1 à 6 (voir référentiel des contenus de formation) doit se faire au sein d'une même équipe pédagogique; il n'y a pas de chronologie dans la validation des capacités constitutives des compétences, ni dans la validation globale des compétences elles-mêmes.

Les validations de toutes les compétences pratiques (1 à 5) doivent se dérouler en milieu naturel (mer, lac, carrière, etc...) à l'exclusion des piscines et fosses de plongée quelle qu'en soit leur profondeur.

Les candidats disposent d'un délai de 15 mois pour acquérir l'ensemble des 6 compétences.

Sous la forme d'un examen ponctuel, le jury devra être identique à celui habilité à évaluer les capacités constitutives des 6 compétences.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Etre titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.

Etre âgé de 18 ans au moins à la date de délivrance du brevet.

Etre titulaire du niveau II de la F.F.E.S.S.M ou d'un brevet ou attestation admis en équivalence.

Etre en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins de 1 an, et délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S de médecine du sport (capacité ou DU), ou du DU de médecine hyperbare, ou du DU de médecine de plongée.

Etre titulaire du RIFAP ou d'un diplôme admis en équivalence.



Manuel du moniteur Généralités

JURY

Lorsqu'elles seront jugées satisfaisantes, chacune des compétences 1 à 6 ou (et) chacune des capacités constitutives des 6 compétences devront être signées par un MF1 ou BEES1 minimum titulaires de la licence fédérale en cours de validité.

DELIVRANCE DU BREVET

Le brevet de Niveau III est délivré par le club, sous la signature du Président du club du postulant, ou sous celle du Président du club au sein duquel la dernière compétence est validée.

Le club doit valider le brevet sur le passeport du lauréat et lui remettre, éventuellement et sur sa demande, un diplôme de plongeur de Niveau III. Le passeport et le brevet devront comporter le cachet officiel du club.

Le club doit enregistrer le brevet sur le site internet <www.ffessm.fr> pour que le siège national puisse éditer la carte double face Ffessm/Cmas et l'adresser au candidat. Le siège national garde en archive les informations concernant les brevets.



Manuel du moniteur Généralités

DUPLICATA

Les duplicata des cartes double face Ffessm/Cmas sont délivrés par le siège national.

FORMATION ET EVALUATION

Le niveau III atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions minimales d'accès aux prérogatives définies par l'arrêté du 22 juin 1998, modifié 2000.

Autrement dit, après obtention du niveau III, le plongeur doit évoluer et pratiquer graduellement.

Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.



Compétence 1 : utiliser le matériel

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Identiques à ceux du niveau II, mais la gamme des matériels maîtrisés inclura obligatoirement: - l'ordinateur de plongée du point de vue de l'utilisation le matériel utilisé par les autres plongeurs - le parachute de palier la mise en place du bloc de palier (air ou O2 ou narghilé) la mise en place de pendeurs, lignes dérivantes	Vérifier que l'élève est autonome dans la planification de l'utilisation du matériel pour tous les plongeurs de sa palanquée.	 Le critère important est l'efficacité que l'on constatera tout au long des séances de pratique. Vérification réciproque de la présence du matériel obligatoire. Souci d'organiser la décompression selon les diverses tables et ordinateurs simultanément présents au sein de la palanquée.
Matelotage.	Connaître le noeud de chaise, ainsi que le tour mort et 2 demi clés.	
L'entretien courant : le plongeur niveau III doit connaître la conduite à tenir face aux pannes les plus fréquentes. Il doit savoir équiper un 1er étage de détendeur de ses accessoires.	Un plongeur n'a pas à savoir réparer lui même son matériel ni à le démonter. Il doit cependant savoir monter ou déplacer un direct-système, un manomètre HP, un émetteur d'ordinateur; il doit pouvoir changer tout joint accessible.	



Compétence 2 : IMMERSIONS ET RETOUR EN SURFACE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Techniques d'immersion et de descente sur un fond dans l'espace lointain. Adaptation à la plongée profonde des techniques acquises au niveau 2.	Mise à l'eau et immersion sans perte de temps en respectant la cohésion de la palanquée.	La vitesse n'est pas un critère majeur. L'adaptation aux circonstances est prépondérante : vitesse, rectitude, orientation, cohésion. Equilibrage des oreilles.
Maîtrise des vitesses de remontée. Adaptabilité à celle des partenaires de la palanquée.	Cette maîtrise doit être vérifiée dans toutes les circonstances.	La cohésion de la palanquée en phase de remontée est fondamentale.
Maîtrise d'un palier dans toutes les circonstances.	Pleine eau, pendeur, narghilé, parachute.	Strict respect de la profondeur plafond; faible variation en dessous (moins de 1 mètre).



Compétence 3 : MAITRISE DE LA VENTILATION DANS L'ESPACE LOINTAIN

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Maîtrise de l'équilibre, de la ventilation et de la propulsion dans l'espace lointain.	Adaptation de sa ventilation à la profondeur.	L'essoufflement ne doit pas survenir dans les conditions usuelles Attitude calme avec maîtrise du niveau d'immersion.
Lâcher et reprise d'embout à 40 mètres	Vérifier si la situation de plongée profonde n'a pas d'incidence sur cette manoeuvre.	Réalisation calme. Expiration avant reprise du détendeur.
Vidage de masque à 40 mètres précédé de plusieurs cycles ventilatoires.	C'est l'élève qui enlève son masque sans délai sur le signe du moniteur.	Attitude calme avec maîtrise du niveau d'immersion.
Maîtrise de l'équilibre par le système gonflable de stabilisation et par le poumon ballast à 40 mètres	Doit être vérifiée dans l'ensemble des situations de pratique.	Un léger palmage est acceptable. Le niveau d'immersion doit très peu varier.



Compétence 5 : AUTONOMIE DANS L'ESPACE LOINTAIN

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation		
Vérifications et contrôles avant la plongée Logistique en l'absence d'encadrement	Ces vérifications concernent le plongeur mais aussi l'équipement et les connaissances des autres partenaires de la Palanquée.	Absence d'incident dû à l'équipement durant la plongée; capacité à s'adapter en cas d'imprévu.		
Organisation et conduite dans la palanquée, planification du profil de plongée, de l'air, du retour, de la successive ou consécutive éventuelle.	 Respect des consignes données par l'éventuel directeur de plongée. Capacité à établir conjointement avec ses coéquipiers les conditions de la plongée et à les respecter. Capacité à s'adapter dans le sens de la sécurité en cas d'imprévu. 	- Absence d'incidents dûs à la gestion de l'air, au profil de plongée, à une remontée rapide.		
Orientation au cours de la plongée avec ou sans instrument.	- Le plongeur pourra utiliser les moyens d'orientation adaptés aux conditions du milieu, et connaîtra l'utilisation du compas.	- Le critère est l'efficacité de l'orientation, c'est à dire le retour à l'endroit prévu dans le temps prévu.		



Compétence 6 : CONNAISSANCES THEORIQUES

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Symptômes, prévention, conduite à tenir pour l'ensemble des accidents pouvant survenir dans le cadre des activités de plongée.	Le plongeur niveau III n'a pas à connaître les mécanismes fins ni les traitements qui suivront. L'accident de décompression sera particulièrement développé.	Evaluation par écrit ou par oral.
Utilisation des tables fédérales. Gestion de l'air	Les problèmes doivent rester réalistes et correspondre à la pratique. L'utilisation des tables en altitude peut être enseignée	L'évaluation est réalisée par écrit, éventuellement en situation (planchettes et tables à bord).
Utilisation des ordinateurs de plongée. Planification de la plongée lorsque coexistent plusieurs méthodes de décompression.	Il s'agit surtout de préciser les conditions d'emploi et les limites de leur utilisation. Impérativement la solution adoptée doit permettre le maintien de la cohésion de lapalanquée.	Evaluation par écrit ou par oral.
Réglementation concernant: -la protection du milieu -le matériel et les blocsles prérogatives du niveau III -le droit civil et pénal et la notion de responsabilité -la législation des bateaux -l'arrêté 1998 en ce qui concerne l'armement spécifique plongée.		Evaluation par écrit ou par oral.

Spécificités de la formation N3 au GUC Plongée Pré requis a la formation N3

Avant de pouvoir suivre sa <u>première</u> lecon pratique en milieu naturel, le stagiaires devra pour démontrer qu'il a acquis un minimum d'expérience après le passage du N2

- 10 plongées entre 30m et 40m
- 10 plongées en autonomie avec un autre N2 ou N3 (donc non encadrées)

eton

Pour des raisons de sécurité, le club s'interdit les plongées techniques au delà de 20m en lac.



Spécificités de la formation N3 au GUC Pongée Orientation

Cours théorique

- 1H30
- Orientation sans instruments
- Orientation avec instruments

Epreuve pratique

- En mer
- Orientation sans instruments
- Orientation aux instruments





Spécificités de la formation N3 au GUC Pongee Nitrox

Les formations N2 et N3 incluent systématiquement un formation Nitrox

Cours theorique

1H30

Epreuve pratique

- En mer
- 2 plongées Nitrox combinées aux plongées techniques (donc non supplémentaires)



Specificites de la formation N3 au GUC Plongee Matelotage

La formation N2 inclue systématiquement un formation Nitrox

Cours pratiques

A la piscine

Epreuve pratique

- Formelle
- Savoir faire les quelques nœuds utiles en plongée dans les situations suivantes :
 - Amarrage du bateau
 - Installation d'un bloc de sécurité
 - Mise en place d'un pendeurs
 - Mise en place de par abatage
 - Mise en place d'un parachute de levage de l'ancre



Calendrier

		CALENDRIER DES COURS ET ANIMATIONS DU GUC (2010-2011)				
		Animations (Sigo)		N3 (Patrick)		
	DATE	Activités Li	eu	Activités	Lieu	Animateur
Mardi	9/14/2010			Inscriptions	Hall	
Mardi	9/21/2010		The same of	Séance	Bassin	
Mardi	9/28/2010			Séance	Bassin	
Mardi	10/5/2010			Presentation de la formation	Hall	Patrick
Mardi	10/12/2010			Séance	Bassin	
Mardi	10/19/2010			Séance	Bassin	
Mardi	10/26/2010	Vacances		Vacance	es	
Mardi	11/2/2010	AG du GUC ?????		Accidents+AG		
Mardi	11/9/2010			Absent	Bassin	
Mardi	11/16/2010			Séance	Bassin	
Mardi	11/23/2010			Séance	Bassin	
Mardi	11/30/2010			Tables		
Mardi	12/7/2010			Séance	Bassin	
Mardi	12/14/2010			RIFAP	Bassin	Thomas+???
Mardi	12/21/2010	Vacances		Vacances		
Mardi	12/28/2010	Vacances		Vacances		
Mardi	1/4/2010	Vidange piscine		SOIREE BIO Maison du GUC Fabienne		
Mardi	1/11/2010	Galette des rois MAISON	DU GUC	Gestion de la plongee	•	
Mardi	1/18/2010			Séance	Bassin	
Mardi	1/25/2010			Reglementation		
Mardi	2/1/2010			Séance	Bassin	
Mardi	2/8/2010			Séance	Bassin	
Mardi	2/15/2010			Séance	Bassin	
Mardi	2/22/2010			Séance	Bassin	
Mardi	3/1/2010	Vacances		Vacance	es	
Mardi	3/8/2010			Séance	Bassin	
Mardi	3/15/2010			Nitrox		
Mardi	3/22/2010			Séance	Bassin	
Mardi	3/29/2010			Orientation	Hall	Patrick
Mardi	4/5/2010			Séance	Bassin	
Mardi	4/12/2010			Controle theorie		
Mardi	4/19/2010			Séance	Bassin	
Mardi	4/26/2010	Vacances		Vacance		
Mardi	5/3/2010			APNEE	Bassin	Thierry L.?
Mardi	5/10/2010			Séance	Bassin	
Mardi	5/17/2010			Séance	Bassin	
Mardi	5/24/2010			Séance	Bassin	
Mardi	5/31/2010			Séance	Bassin	
Mardi	6/7/2010			Séance	Bassin	
Mardi	6/14/2010			PHOTOS Theorie	Hall	Patrick
Mardi	6/21/2010			PHOTOS Pratique	Bassin	Patrick
Mardi	6/28/2010	Vacances		Vacanc	es	

Note: cours Accidents a confirmer

